

Conclusions communes

I) Intensification du dialogue

M. Yoshiro Mori, premier ministre du Japon, et M. Jacques Chirac, en sa qualité de président du Conseil européen, assisté par le Secrétaire général du Conseil/Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana, et le président de la Commission européenne, M. Romano Prodi, se sont rencontrés à Tokyo le 19 juillet 2000 à l'occasion du 9ème sommet entre l'Union européenne et le Japon.

M. Yohei Kono, ministre des affaires étrangères du Japon, M. Takeo Hiranuma, ministre du commerce international et de l'industrie du Japon, M. Shinzo Abe, secrétaire général adjoint du gouvernement japonais, M. François Huwart, secrétaire d'État français chargé du commerce extérieur, M. Chris Patten, membre de la Commission européenne chargé des relations extérieures, et M. Pascal Lamy, membre de la Commission européenne chargé du commerce, ont également participé au sommet.

Les dirigeants ont abordé le renforcement de l'ensemble des relations entre le Japon et l'UE, notamment les relations économiques et commerciales. Ils ont également discuté de la coopération entre le Japon et l'UE dans les enceintes internationales, en particulier le sommet du G-8, les Nations Unies et l'ASEM, ainsi que de la situation internationale, abordant notamment la question de la péninsule coréenne, le processus de paix au Moyen-Orient et le Kosovo et l'Europe du Sud-Est.

II) Une décennie de la coopération nippo-européenne

Les dirigeants du Japon et de l'Union européenne ont souligné que le Japon et l'Union européenne ont en commun un même attachement à la paix et partagent les mêmes valeurs fondamentales de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Reconnaisant le rôle politique et l'importance économique du Japon et de l'Union européenne, les dirigeants ont confirmé leur volonté de promouvoir la stabilité et la prospérité dans le monde, en particulier en Asie et en Europe. Ils sont également déterminés à développer le partenariat existant entre le Japon et l'Union européenne, qui se veut ouvert à l'égard du reste du monde.

Prenant en compte les changements importants survenus au sein de la communauté internationale et les progrès accomplis dans leurs relations bilatérales depuis la signature de la déclaration conjointe sur les relations entre la Communauté européenne et ses États membres et le Japon du 18 juillet 1991, les dirigeants sont convenus que le moment était venu d'aborder une nouvelle étape de la coopération entre le Japon et l'Union européenne et ont déclaré aujourd'hui, à Tokyo, que les dix prochaines années à partir de 2001 seraient la "Décennie de la coopération nippo-européenne".

III. Un cadre rénové de coopération pour un partenariat renforcé

Les dirigeants ont affirmé leur volonté de traduire le partenariat du Japon et de l'Union européenne dans des politiques coordonnées et des actions concrètes et sont convenus de la nécessité d'élaborer un nouveau document politique fondé sur la déclaration de 1991 et qui prenne en compte les évolutions survenues depuis cette date. Le nouveau document sera mis en œuvre par le biais d'un plan d'action qui lui sera annexé. L'un et l'autre seront adoptés à l'occasion du 10ème sommet entre le Japon et l'Union européenne de 2001, pour célébrer le 10ème anniversaire de la déclaration conjointe Japon-CE de 1991 et inaugurer la "Décennie de la coopération nippo-européenne" du 21ème siècle. Les dirigeants ont donné instruction à leurs hauts fonctionnaires de commencer les travaux nécessaires à la préparation des

nouveaux documents. Le plan d'action, qui sera ensuite examiné et, si nécessaire, mis à jour lors de chaque sommet nippo-européen, s'articulera autour des quatre objectifs de coopération présentés ci-dessous. Afin de mettre en oeuvre cette coopération, le Japon et l'Union européenne vont promouvoir toute une série d'échanges et de dialogues à des niveaux divers, en plus de ceux poursuivis au niveau gouvernemental.

QUATRE OBJECTIFS POUR UN PARTENARIAT RENFORCÉ

(1) Promouvoir la paix et la sécurité

Le Japon et l'Union européenne sont des acteurs de premier plan sur la scène internationale et des partenaires importants dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ils coopèrent par ailleurs de plus en plus sur des questions politiques chacun dans la région de l'autre. Dans ce contexte, le Japon et l'Union européenne renforceront le dialogue et la coopération politiques, visant, dans la mesure du possible, à harmoniser leurs positions et à mener des actions concertées pouvant aller, le cas échéant, jusqu'à des déclarations conjointes.

Les domaines de coopération comprendront entre autres la réforme des Nations Unies, la prévention et la résolution des conflits, la consolidation de la paix, la maîtrise des armements et le désarmement, la non-prolifération, la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la stabilité et le renforcement du dialogue régional ainsi que des organisations régionales et internationales.

(2) Renforcer le partenariat économique et commercial en mettant à profit la dynamique de la mondialisation au bénéfice de tous

A - Partenariat économique et commercial

À la lumière du poids croissant de leurs échanges et investissements bilatéraux ainsi que des changements structurels fondamentaux de l'économie mondiale au cours de la dernière décennie et de l'expérience acquise à la suite de ces changements, le Japon et l'Union européenne, qui représentent à eux deux près de 45% du PIB mondial, tenteront ensemble de mettre à profit la dynamique de la mondialisation au bénéfice du monde entier; pour ce faire, ils continueront à œuvrer au renforcement du système multilatéral. Les deux parties travailleront également sans relâche pour renforcer leur partenariat économique bilatéral, notamment dans les domaines des échanges et des investissements.

Les domaines de coopération comprendront entre autres l'OMC, le système monétaire et financier international, les réformes réglementaires, l'amélioration de l'accès au marché, l'instauration d'un contexte plus favorable à l'investissement, notamment par la promotion et la simplification des conditions d'investissement, la politique de la concurrence, la coopération douanière, les technologies de l'information, y compris le commerce électronique et les télécommunications, le dialogue entre les entreprises et le dialogue entre les organisations de consommateurs.

B - Développement et lutte contre la pauvreté

Conscients que la pauvreté et les inégalités, dans de nombreuses parties du monde, portent atteinte à la dignité humaine, le Japon et l'Union européenne, qui représentent ensemble près de 70% de l'aide publique au développement versée par les membres de l'OCDE/CAD, travailleront en étroite collaboration pour promouvoir le développement et réduire la pauvreté grâce à une croissance équitable. À cet effet, les deux parties renforceront leur coopération dans les régions accusant un retard économique.

Les domaines de coopération comprendront entre autres l'aide au développement/la coordination de l'aide, la lutte contre les maladies infectieuses et parasitaires, y compris le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria.

(3) Faire face aux défis mondiaux et sociétaux

Les sociétés contemporaines font face à des défis planétaires dans les domaines de l'environnement, de la santé et de l'énergie par exemple, qui auront des incidences importantes sur l'avenir de l'humanité. Le Japon et l'Europe, quant à eux, sont également confrontés à des problèmes qui sont communs aux sociétés arrivées à maturité, tels que le vieillissement de la population et l'emploi. Afin de relever ces défis, le Japon et l'Union européenne renforceront leur dialogue et leur coopération, y compris dans le domaine de la science et de la technologie, qui a un rôle majeur à jouer à cet égard.

Les domaines de coopération comprendront entre autres l'environnement, les questions de santé, la sécurité sanitaire des aliments, l'énergie, la bioéthique, la science et la technologie, la criminalité transnationale organisée et la drogue, le vieillissement de la population, l'emploi, l'éducation, l'égalité entre les sexes, la limitation du trafic urbain, les transports urbains propres, la sécurité des transports maritimes, le bruit des aéronefs, la navigation par satellite.

(4) Rapprocher les citoyens et les cultures

Le Japon et l'Union européenne encourageront toutes les formes de dialogue et d'échange entre les citoyens. Ils souhaitent notamment promouvoir le respect mutuel et la coexistence de nombreuses cultures afin de protéger la diversité culturelle, et travailleront pour améliorer la connaissance mutuelle des modes de vie et des cultures.

Les domaines de coopération comprendront entre autres les échanges culturels (échanges de jeunes, d'étudiants, manifestations culturelles, etc.), la coopération culturelle, le dialogue entre intellectuels, les échanges entre citoyens.

IV – Domaines dans lesquels une coopération accrue interviendra d'ici au prochain sommet

Les dirigeants ont décidé qu'il conviendrait d'intensifier la coopération dans les domaines ci-dessous d'ici le prochain sommet Union européenne - Japon. Dans l'immédiat, le Japon et l'UE œuvreront ensemble au succès du troisième sommet de l'ASEM qui se tiendra à Séoul.

(1) Promouvoir la paix et la sécurité

- **Péninsule coréenne**

Le Japon et l'Union européenne se félicitent du sommet intercoréen qui a eu lieu du 13 au 15 juin 2000 à Pyongyang et espèrent que le dialogue se poursuivra dans le but de réduire les

tensions dans la péninsule coréenne. Tout en saluant l'attitude positive adoptée récemment par la Corée du Nord, qui a notamment de nouveau confirmé son moratoire sur les tirs de missiles, les deux parties sont conscientes que des préoccupations persistent au plan humanitaire et en matière de sécurité internationale et elles lancent un appel à la Corée du Nord pour qu'elle prenne des mesures constructives dans ces domaines. Les parties continueront de s'engager à l'égard de la Corée du Nord et consolideront le dialogue régional dans le cadre des structures existantes (ASEM, Forum régional de l'ASEAN, etc.). Les deux parties renouvellent leur soutien au "Cadre agréé" et à la KEDO et soulignent que leur mise en œuvre doit se faire sans heurts et de manière efficace.

- **Timor oriental**

Bâtir une nation à partir de rien au Timor oriental est un défi auquel la communauté internationale est confrontée pour la première fois. Les habitants du Timor oriental et l'Administration transitoire des

Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) mettent tout en œuvre en faveur de la reconstruction du Timor oriental et de sa nation, mais la communauté internationale doit leur apporter un soutien constant. C'est pourquoi le Japon et l'Union européenne sont décidés à continuer d'aider les habitants du Timor oriental et l'ATNUTO dans leurs efforts.

- **Balkans**

Une stratégie globale et cohérente de reconstruction et de développement est cruciale pour apporter une paix et une prospérité durables à la région des Balkans.

À cet égard, le Japon et l'Union européenne soulignent une nouvelle fois l'importance du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et d'une coordination efficace entre les donateurs dans le cadre du Groupe Directeur de Haut Niveau.

Les deux parties continuent de coopérer afin d'apporter aux pays de la région une aide efficace et bien coordonnée, qui doit être soutenue par un renforcement des efforts visant à favoriser les réformes intérieures allant dans le sens de la démocratie et de l'économie de marché.

- **- Armes légères**

Le Japon et l'Union européenne collaboreront sur la question des armes légères. À cet égard, les deux parties confirment que:

- le Japon et l'Union européenne participeront activement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects qui aura lieu en 2001, tant en ce qui concerne sa préparation que son suivi;

- le Japon et l'Union européenne apporteront leur aide au Cambodge qui tente de résoudre les problèmes liés aux armes légères sur son territoire.

- **- Convention sur l'interdiction des armes biologiques**

Le Japon et l'Union européenne affirment qu'il est important de mettre sur pied un mécanisme efficace, rentable et pratique permettant de renforcer la convention sur l'interdiction des armes biologiques et s'expriment fermement en faveur de la conclusion rapide des négociations sur un protocole de vérification pour la convention sur l'interdiction des armes biologiques.

(2) Renforcer le partenariat économique et commercial en mettant à profit la dynamique de la mondialisation au bénéfice de tous

A - Partenariat économique et commercial

- **Politique de la concurrence**

Le Japon et l'Union européenne reconnaissent l'importance croissante de la coopération internationale dans le domaine de la politique de la concurrence et se félicitent de l'avancement des négociations en vue de conclure un accord de coopération nippo-européen en matière de concurrence. Les deux parties sont parvenues à se mettre d'accord sur les éléments de fond du futur accord et sont convaincues que celui-ci sera conclu bientôt.

- **Technologies de l'information**

Le Japon et l'Union européenne soulignent qu'il importe de promouvoir la coopération dans le domaine

des technologies de l'information notamment pour développer la coopération dans le domaine de la réglementation des télécommunications et pour créer un environnement approprié pour le commerce électronique. Les deux parties se félicitent de l'organisation de manifestations spécifiques qui rapprocheront les entreprises européennes et japonaises de ce secteur à l'occasion du "Mois des technologies de l'information Europe-Japon" organisé en octobre 2000 au Japon.

- Dialogue entre les entreprises

Le Japon et l'Union européenne se félicitent des propositions présentées lors de la table ronde nippo-européenne des milieux d'affaires, qui a eu lieu pour la deuxième fois du 16 au 18 juillet à Tokyo. Ils tiendront dûment compte de ces propositions dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques, notamment celles visant à promouvoir mutuellement les investissements. Le Japon et l'Union européenne espèrent que ce forum continuera à contribuer utilement à la promotion des échanges et des investissements, non seulement dans un contexte bilatéral, mais également multilatéral. Ils l'encouragent à continuer de développer ses activités.

- Dialogue entre les consommateurs

Le Japon et l'Union européenne reconnaissent l'importance du dialogue entre les consommateurs et prendront en considération les propositions qui en découleront dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques.

B - Développement et lutte contre la pauvreté

Le Japon et l'Union européenne confirment qu'ils continueront de coopérer étroitement afin de résoudre les problèmes de développement et soulignent l'importance du dialogue sur la politique d'aide afin de promouvoir la compréhension mutuelle des pratiques et des méthodes et de progresser en matière de coopération dans ce domaine. Le Japon est prêt à envoyer du personnel de la JICA (Japan International Cooperation Agency) auprès de l'Union européenne et il examinera ce projet avec l'Union européenne cet été.

(3) Faire face aux défis mondiaux et sociétaux

- Environnement

Le Japon et l'Union européenne réaffirment l'importance d'une compréhension mutuelle dans le domaine de l'environnement et expriment leur intention d'intensifier leur coopération par l'intermédiaire des consultations à haut niveau sur l'environnement et les transports et par des rencontres d'experts sur des questions spécifiques. Le Japon et l'Union européenne sont déterminés à traiter la question des changements climatiques et contribueront à l'accélération des négociations afin que la sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 6), qui aura lieu en novembre 2000, soit un succès; ils contribueront à faire en sorte que le Protocole de Kyoto puisse entrer en vigueur au plus tard en 2002. Le Japon et l'Union européenne sont également déterminés à renforcer leur coopération dans le domaine de la recherche sur les changements climatiques à l'échelle de la planète à travers des mesures telles que le projet ARGO. Le Japon et l'Union européenne réitérent par ailleurs leur engagement en faveur du développement durable et collaboreront avec d'autres partenaires internationaux afin de contribuer au succès de la conférence "Rio + 10" qui aura lieu en 2002.

- Coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

Le Japon et l'Union européenne déploient des efforts importants afin de conclure un accord relatif à la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre le gouvernement du Japon et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique (Euratom) qui permettra de mettre au point, de manière prévisible et pratique, des arrangements de coopération à long terme relatifs aux utilisations pacifiques et non explosives de l'énergie nucléaire tenant compte des besoins de leurs programmes

respectifs dans le domaine de l'énergie nucléaire.

- **Coopération dans le domaine scientifique et technologique**

Le Japon et l'Union européenne se félicitent des résultats du quatrième Forum Scientifique et Technologique Japon-UE qui s'est tenu à Lisbonne le mois dernier, au cours duquel il a été décidé d'organiser l'année prochaine trois ateliers sur les matériaux supraconducteurs, sur un réseau de communication à haut débit et sur les maladies infectieuses, afin d'explorer de nouvelles possibilités de coopération. Le Japon et l'Union européenne espèrent que ces initiatives conduiront à étendre la coopération dans tous les domaines des sciences et des technologies.

- **Criminalité transnationale organisée**

Le Japon et l'Union européenne lancent un appel à la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, et renouvellent leur soutien aux travaux intensifs des Nations Unies en vue de l'adoption de la convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles d'ici la fin de l'année.

(4) Rapprocher les citoyens et les cultures

Le Japon et l'Union européenne étudieront les moyens d'encourager les échanges, notamment d'étudiants, de chercheurs et de créateurs.

Le Japon et l'Union européenne ont salué la prochaine célébration du 20ème anniversaire du programme de formation des cadres au Japon (ETP) et ont reconnu le rôle important que joue ce programme de l'UE pour renforcer les relations culturelles et d'affaires entre l'UE et le Japon. Les deux parties se sont résolument prononcées en faveur de la poursuite de ce programme.

V – Déclarations jointes

1 - Déclaration sur l'Indonésie

Le Japon et l'Union européenne reconnaissent le rôle important de l'Indonésie, qui est un acteur essentiel dans la région de l'Asie du sud-est, et partant le rôle qu'elle joue dans la stabilité de la région. Le Japon et l'Union européenne se félicitent des progrès réalisés d'une manière générale dans les réformes démocratiques en Indonésie, notamment afin de renforcer la société démocratique et l'État de droit, et soutiennent les efforts déployés à cette fin par le gouvernement indonésien, qui a été mis en place dans le cadre d'un processus démocratique. Le Japon et l'Union européenne soutiennent également les efforts du gouvernement indonésien pour restructurer et relancer l'économie et résoudre les problèmes sociaux.

Les deux parties sont prêtes à soutenir les efforts du gouvernement indonésien en vue de résoudre pacifiquement et par le dialogue les problèmes régionaux et d'assurer la stabilité et la réconciliation dans le pays. À cet égard, le Japon et l'Union européenne se félicitent de la signature, le 12 mai 2000, de l'accord instaurant une trêve humanitaire à Aceh. Les deux parties réaffirment leur attachement à l'intégrité territoriale de l'Indonésie.

Conscients de l'importance que revêt la stabilité de l'économie indonésienne pour l'économie de la région et du monde, le Japon et l'Union européenne, qui sont pour ce pays des partenaires économiques sur le plan du commerce et des investissements, ainsi que des donateurs bilatéraux de premier ordre, sont déterminés à soutenir les efforts que l'Indonésie elle-même déploie en vue d'assurer son développement.

2 - Déclaration sur le Processus de paix au Moyen-Orient

Une possibilité sans précédent de bâtir une paix juste, durable et globale se présente au Moyen-Orient. Le Japon et l'Union européenne soulignent que la seule solution réaliste consiste à négocier un accord de paix global sur la base des principes énoncés dans les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que des accords de Madrid et d'Oslo ; ils soutiennent vigoureusement les parties concernées dans les efforts qu'elles déploient pour atteindre cet objectif.

Le Japon et l'Union européenne se félicitent de la tenue du sommet de Camp David. Ils engagent Israël et les Palestiniens à saisir cette occasion pour surmonter leurs différends et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préparer le terrain en vue de la conclusion, avant le 13 septembre 2000, des négociations sur le statut définitif. Le Japon et l'Union européenne réaffirment qu'ils continuent de soutenir le droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris le droit de créer un État indépendant, et espèrent fermement qu'un État palestinien viable, indépendant et démocratique sera effectivement établi d'une manière pacifique sur la base des principes énoncés ci-dessus. Le Japon et l'Union européenne se déclarent prêts à envisager la reconnaissance d'un État palestinien le moment venu. Le Japon et l'Union européenne maintiendront leur aide en faveur du développement des ressources humaines et de l'édification de la nation palestinienne.

Les deux parties se félicitent du retrait des forces israéliennes du Liban, conformément à la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et demandent à toutes les parties d'assumer leurs responsabilités dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Le Japon et l'Union européenne invitent la communauté internationale à accorder une aide en faveur de la stabilisation du Liban Sud. Ils estiment qu'il est essentiel de progresser sur les volets libanais et syrien pour parvenir à une paix globale et espèrent que les négociations reprendront dès que possible.

Le Japon et l'Union européenne estiment que le volet multilatéral constitue un outil précieux pour créer un environnement permettant au processus de paix dans son ensemble de progresser et demandent une reprise rapide des rencontres.

3 - Déclaration sur l'OMC

Réaffirmant la teneur de la déclaration conjointe UE-Japon sur l'OMC du 11 janvier 2000, les dirigeants de l'UE et du Japon sont convenus de ce qui suit :

Les dirigeants ont souligné la nécessité de renforcer encore le système commercial multilatéral et réglementé qu'incarne l'OMC, afin de relever les défis du 21^e siècle en répondant aux besoins d'une économie mondialisée et en assurant un développement économique juste et équilibré au profit de tous les membres de l'OMC.

Les dirigeants ont réaffirmé que le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales reste le meilleur moyen pour l'OMC de relever ces défis. Ils ont décidé d'intensifier leur coopération, déjà étroite et fructueuse, afin d'œuvrer, avec d'autres membres de l'OMC, au lancement de ce nouveau cycle dans le courant de cette année.

Les dirigeants sont convenus que ce cycle devrait constituer un tout et, au-delà des négociations prévues dans l'ordre du jour intégré sur l'agriculture et les services, avoir un caractère global et qu'il devrait donc prendre en compte, d'une manière équilibrée, la diversité des intérêts et des priorités de tous les membres de l'OMC. Ils estiment que le nouveau cycle devrait poursuivre des objectifs de quatre ordres.

Il devrait tout d'abord engendrer une plus grande libéralisation et un plus grand développement des échanges, ce qui devrait permettre d'améliorer la croissance, la concurrence et l'emploi et de répartir plus équitablement les avantages de la mondialisation.

Deuxièmement, il devrait aboutir à une amélioration et à un renforcement des règles et disciplines actuelles dans des domaines tels que l'anti-dumping, la clarification des liens entre le commerce et l'environnement, ainsi qu'à l'établissement de règles dans des secteurs nouveaux tels que les investissements, la concurrence et la facilitation des échanges afin d'accroître la transparence et la

prévisibilité des relations commerciales, de réduire les risques de protectionnisme et d'unilatéralisme et de réagir à l'intégration rapide de l'environnement économique.

Troisièmement, il devrait tenir compte des intérêts des pays en développement, notamment en améliorant les possibilités d'accès aux marchés et en renforçant les mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités en fonction des besoins de chacun de ces pays, afin de faciliter la mise en œuvre des accords de l'OMC et une intégration plus complète de ces pays dans le système de l'OMC. À cet égard, les dirigeants ont relevé que, s'agissant du renforcement des capacités, il faut améliorer la coopération entre l'OMC et d'autres organisations internationales, telles que la Banque mondiale et le FMI, ainsi que d'autres parties concernées. Ils se sont également félicités des diverses initiatives bilatérales et régionales prises dans ce domaine. Il convient d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins développés, notamment en améliorant encore l'accès aux marchés pour ces pays.

Quatrièmement, ce nouveau cycle devrait permettre de concilier la politique commerciale, d'une part, et le développement durable et d'autres grands objectifs sociaux, d'autre part. Dans cette optique, les dirigeants veilleront notamment à ce que dans les futures négociations, on tienne compte de facteurs tels que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des consommateurs et d'autres préoccupations légitimes de la société dans son ensemble. Les dirigeants de l'UE et du Japon ont également souligné qu'il importe que l'OMC travaille dans la transparence et qu'il faut dialoguer avec les représentants de la société civile, étant entendu que c'est à chacun des membres de l'OMC, au niveau national, qu'il incombe avant tout de communiquer avec la société civile.

Les dirigeants se sont félicités de l'engagement pris par tous les membres de participer d'une manière constructive aux négociations prévues dans l'ordre du jour intégré. Ils se sont déclarés résolus à coopérer afin de défendre leurs intérêts communs au cours de ces négociations, notamment pour que soit dûment reconnu la multifonctionnalité de l'agriculture sur de nombreux plans. Les dirigeants ont noté que les chances de voir ces négociations aboutir et produire des résultats équilibrés se trouveront considérablement accrues si elles s'inscrivent dans un cycle de négociation global.

Les dirigeants ont précisé qu'ils restent partisans d'un dialogue sur les questions relatives au commerce, à la mondialisation et au développement social afin que de promouvoir une meilleure compréhension de ces questions entre toutes les parties intéressées.

Ils se sont également félicités de l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC et souhaitent que les candidats actuels y adhèrent rapidement dans des conditions commercialement viables.

Les dirigeants ont pris acte avec satisfaction des efforts déployés par le directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, pour proposer un certain nombre de mesures destinées à rétablir la confiance dans l'OMC et à la redynamiser. Ils ont redit leur volonté de travailler avec d'autres membres de l'organisation pour que soit lancé sans délai ce nouveau cycle, qui prendra en compte les intérêts de tous les membres.